



## PROFESSIONNALISATION

# SUPERVISION COLLECTIVE

La supervision se déploie dans la relation entre un participant (coach, consultant, tuteur, mentor), ses pairs présents et un superviseur, personne-ressource qualifiée.

La supervision a une action régulatrice sur la pratique. Elle fait évoluer le pouvoir d’agir des coachs et accompagnants en conformité avec la déontologie des organisations professionnelles et en pertinence avec les valeurs professionnelles et personnelles

en réflexion. Elle se conçoit dans la durée - dispositif privilégié de professionnalisation des accompagnants et des coachs en particulier, elle vise à permettre au bénéficiaire de travailler son identité et sa légitimité. Efficience et style professionnel sont les objets prioritaires du travail de supervision. Dans l’interaction, se travaillent les questionnements éthiques, la posture, les affects, le style professionnel de l’accompagnant.

La supervision contribue à se ressourcer par le développement d’un espace professionnel, d’un réseau, de relations professionnelles de confiance.

## EFFETS VISES

- Se donner des repères pour agir dans les différentes situations d’accompagnement (individuel, collectif)
- Étoffer son identité et son style professionnel
- Comprendre ce qui se joue de soi dans son métier, appréhender sa responsabilité, sa vulnérabilité, son engagement, assumer ses choix...
- Se référer à la déontologie et se préparer au questionnement éthique
- Rassurer et assurer ses pratiques tout en élargissant ses champs théoriques.

## 3 SUPERVISEURS A MARSEILLE ET A MONTPELLIER

La supervision est assurée par 3 superviseurs dans le cadre de 3 groupes distincts,

Jacques Pommerolle  
Marseille, groupe 1



Catherine Deydier  
Marseille, groupe 2



Anne Finot  
Montpellier



Formés à différentes approches du coaching (psycho-dynamique - émotionnelle et corporelle - orientée solution – pratiques narratives) chacun d’eux partage son temps entre différents exercices professionnels en lien avec la relation et le développement et propose un mode de supervision qui lui est propre. Chaque superviseur est lui-même supervisé.

## DURÉE et ORGANISATION

Chaque groupe se réunit 1 journée toutes les 8 semaines ; les participants s’engagent pour un cycle de 5 journées réparti sur 10 mois selon le calendrier fixé par avance, soit 35 heures. Un entretien avec le (la) superviseur est nécessaire pour valider toute inscription.

**GROUPE DE SUPERVISION**  
Calendrier 2023 - 2024

PARTICIPANT

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Cocher le groupe de supervision souhaité :

- Marseille – groupe supervisé par Jacques Pommerolle
- Marseille – groupe supervisé par Catherine Deydier
- Montpellier – groupe supervisé par Anne Finot

[Calendrier par groupe - Horaires : de 9h00 à 17h00.](#)

**MARSEILLE – groupe 1**  
avec Jacques Pommerolle

**MARSEILLE – groupe 2**  
avec Catherine Deydier

**MONTPELLIER**  
avec Anne Finot

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Vendredi 22 septembre 2023 | <input type="checkbox"/> Vendredi 29 septembre 2023 | <input type="checkbox"/> Mercredi 20 septembre 2023 |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 10 novembre 2023  | <input type="checkbox"/> Vendredi 24 novembre 2023  | <input type="checkbox"/> Mercredi 29 novembre 2023  |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 12 janvier 2024   | <input type="checkbox"/> Jeudi 19 janvier 2024      | <input type="checkbox"/> Mercredi 24 janvier 2024   |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 08 mars 2024      | <input type="checkbox"/> Vendredi 29 mars 2024      | <input type="checkbox"/> Mercredi 27 mars 2024      |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 17 mai 2024       | <input type="checkbox"/> Mercredi 24 mai 2024       | <input type="checkbox"/> Mercredi 22 mai 2024       |

Chaque groupe fonctionne en renouvellement progressif. Chacun des participants s'inscrit et s'engage pour cinq séances. Sa place est réservée pendant cette période.

TARIF : 1.500 € nets de taxes pour 5 séances

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales ci-dessous.

Date & Signature

Conditions générales

1. Toute inscription à un cycle de tutorat ou supervision doit être accompagnée d'un chèque ou d'un **virement** du montant pour cinq séances à l'ordre de Coaching Ifod Provence, sauf en cas de prise en charge par votre OPCO
2. Le nombre de participants par cycle est volontairement limité. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée, sous réserve que le dossier soit complet, et après un entretien avec le (la) superviseur(e).
4. **L'inscription se fait pour la totalité d'un cycle de 5 séances de supervision. Tout cycle commencé est dû entièrement, et les dates convenues au préalable devront être réglées.**
5. En cas d'indisponibilité, sur un cycle, une seule séance collective pourra être remplacée par une séance individuelle d'une heure
6. L'école Coaching Ifod Provence se réserve le droit de modifier les dates en cas d'empêchement majeur. Tout changement sera communiqué à l'avance aux participants.
7. Dans le cas où le nombre de participants serait jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, Coaching Ifod Provence se réserve le droit d'ajourner le cycle